



Montant loyer emménagement

Par **Lukyluky**, le **22/02/2017** à **09:29**

BonjourrrrrJ'ai récemment emménagé dans un foyer de jeunes travailleurs. rnLors de ma visite en janvier, on m'avait dit que si j'emménageais à la mi-février, je n'aurais à payer qu'un demi-loyer. Or j'ai emménagé le 20 février et voilà qu'on me réclame le loyer du mois de février en entier. Quels sont mes recours?rnrrnMerci pour votre aide ! rnrrnL

Par **Lag0**, le **22/02/2017** à **13:20**

Bonjour,rnDe quel type de bail disposez-vous ? Est-ce un bail classique sous loi 89-462 ou un autre type genre hébergement para-hôtelier ?

Par **Lukyluky**, le **23/02/2017** à **12:17**

BonjourrrrrJe n'ai pas de bail, j'ai envoyé un dossier d'inscription, il n'y avait aucune précision nulle part sur le premier loyer... c'est un foyer pour jeunes travailleurs, je suppose qu'ils doivent avoir une convention...